

# COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

## DELIBERATION N° DE\_2023\_001

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 07 février 2023

Nombre  
de Conseillers en exercice 14  
de Présents 12  
de Votants 13

L'an deux mille vingt-trois et le sept février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

#### OBJET :

**VOIRIE 2023 - Demande de subventions**

Etaient présents : ARENA Antoine, ESMIOL-PAUL Bénédicte, BARDET Michel, HAMOT Christine, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis, GORSKI Marc, MEYNIER Cyrille, CARLAVAN Lydie, VILLARON Bruno, HEYNDRIKX Kris, GASSEND Christian

Absents : Virginie PAGANI

Excusés :

Procuration de : TEULER Pierre par CARLAVAN Lydie

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Monsieur Michel BARDET, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 01/02/2023

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'effectuer des travaux de réfection de la voirie au niveau du Chemin de Saint Jean, de l'impasse des Grands Chênes, de la zone des containers route de la Clède et du Chemin des Couestes. Les subventions sollicitées en 2022 n'ayant pas été accordées, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de les solliciter à nouveau sur la base d'une actualisation du devis 2022.

La subvention DETR 2023 a fait l'objet d'une décision du Maire en date le 4 janvier 2023. Il convient désormais de solliciter à nouveau la subvention "Nos communes d'abord 2023".

Un devis a été transmis par l'entreprise Eiffage pour un montant de 106 923 € HT soit 128 307.60 € TTC.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter des subventions selon le plan de financement ci-dessous :

#### MONTANT DES TRAVAUX (H.T.) :

Détail opérations	Montant HT
Travaux de réfection de voirie 2023	106 923,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>106 923,00 €</b>

RF Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/02/2023 004-210400479-20230207-DE_2023_001-DE

**FINANCEMENT :**

Subventions sollicitées		
DETR 2023	Montant	53 461,50 €
	Taux	50%
Région "Nos communes d'abord" 2023	Montant	15 000,00 €
	Taux	14%
AMENDES DE POLICE 2022	Montant	8 272,76 €
	Taux	7,74%
AUTOFINANCEMENT	Montant	30 188,74 €
	Taux	28%
<b>TOTAL H.T.</b>		<b>106 923,00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Décide de solliciter une subvention "Nos communes d'abord" 2023 de 15 000 €.
- Prévoit d'inscrire les crédits nécessaires à cette dépense au budget 2023.

**POUR : 13****ABSTENTION : 0****CONTRE : 0**

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus  
Le Maire  
Antoine ARENA

Secrétaire de séance  
Michel BARDET

*19 3 23*



RF Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/02/2023 004-210400479-20230207-DE_2023_001-DE